MANAGEMENT : GÉRER LES PERSONNALITÉS DIFFICILES

Public :

Managers, directeurs ou toute personne ayant une mission de management d'équipe

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

13 heures - 5 jours – sur 3 mois

Inscription :

Pour toute demande d’inscription, veuillez nous contacter au 06 62 18 65 73 ou par email : p.krzyzosiak@spkenergycoaching.fr

Objectifs :

Exercer un management transformationnel afin de mieux gérer les personnalités difficiles.

Moyens et modalités :

Présentiel ou à distance. Alternance de théorie et de pratique. Mises en situation et jeux de rôles.

Individualisable pour un seul de vos collaborateurs

Moyens techniques :

Tables, chaises, supports visuels.

Document actualisé le 02/11/2026

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation du parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les stagiaires est effectué selon les modalités suivantes : questionnaire.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH - Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK - Contact mail uniquement : rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH 75 de Paris - 69 rue de la Victoire 75009 Paris - 0 805 800 909 - contact@mdph.paris.fr

Document actualisé le 02/11/2026

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le prix :

4 980 € HT

Contact :

Patrick Krzyzosiak

Mail : p.krzyzosiak@spkenergycoaching.fr

tel : 06 62 18 65 73

QUELQUES CHIFFRES :

Promotion	Taux de satisfaction	Nombre de stagiaires	Taux de réussite
2022	95 %	10	100 %
2023	90 %	9	100%
2024	94 %	5	100%
2025	97 %	2	100%

Document actualisé le 02/11/2026

MANAGEMENT : GÉRER LES PERSONNALITÉS DIFFICILES

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

Objectif :

Gérer les personnalités difficiles de son équipe, exercer un management transformationnel.

5 jours, 13 heures

Session pré-démarrage : découverte avec le N+1 | Durée : 1 heure

MODULE 1 : Manager ou savoir mettre en place les Protections et les Permissions pour éviter les interprétations, les tensions, et réduire les malentendus

Chapitre 1 : La gestion des conflits et la mise ne place du cadre

Chapitre 2 : La gestion du stress en développant les permissions

... Évaluation Module 1

Durée : 3 heures

MODULE 2 : La maîtrise des émotions, repérer les émotions, exprimer les émotions, significations, moyens d'intervention et de régulation

Chapitre 1 : Décoder les signes extérieurs des émotions

Chapitre 2 : Sécuriser notre interlocuteur

Durée : 3 heures

. ... Évaluation Module 2

MODULE 3 : Maintenir son OKness malgré les situations difficiles

Durée : 3 heures

Chapitre 1 : Les paradoxes du responsable d'équipe, l'imposteur, les croyances de perfection

Chapitre 2 : OKness du manager

Chapitre : Développer la confiance en soi

. ... Évaluation Module 3

MODULE 4 : Manager une équipe sous tension

Durée : 3 heures

Chapitre 1 : La prise de décision, la supervision, l'animation, le développement des collaborateurs réticents

Chapitre 2 : Stimuler les signes de reconnaissance et le feedback Conditionnel positif pour fédérer une équipe

. ... Évaluation Module 4

Document actualisé le 02/11/2026

CV du formateur

Krzyzosiak Patrick

p.krzyzosiak@spkenergycoaching.fr

06 62 18 65 73

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL et De GROUPES

33 ANS D'ACCOMPAGNEMENT

Collaborateurs, cadres et cadres dirigeants, CODIR, Clients CAC 40 et autres : Défense, Pharma, Eau, Banque, Assurance, PAP, Télécom, Ingénierie informatique, ONG, para-public, industrie innovante)

1. Leadership Coaching, coaching de prise de poste, coaching d'équipes, coaching de nouveaux managers, animation d'équipes (partage de la Vision, projet d'entreprise, facilitation du dialogue)
2. Formation à la communication et à la résolution des conflits
3. Accompagnement à la transition de carrière (bilans de compétences, mobilité interne, outplacement)
4. Gestion de projets en situation de crise (fermeture de sites industriels, plans de réorganisations)

Habilitation coaching : Transformances Pro, Vincent Lenhardt, 1 an déc. 2005 : Individual Leadership and Team Coaching, Coaching Systémique (Human Element), W. Schutz, 2011

EEPA, (psychothérapeute) 2007 à 2012 (5 ans), Ecole Européenne de Philosophie et Psychothérapie **Appliquée**

Habilité aux outils : MBTI, SOSIE, EFT 1, Analyse Transactionnelle, Logique émotionnelle, 360°.

➢ Parcours professionnel et expérience :

❑ ***Depuis 2009 :***

Gérant de SPK Energy, ***SARL S Patrick Krzyzosiak Consulting***

Cabinet de formation des collaborateurs et des leaders & gestion de carrière

✓ *Spécialité :* formation, individuel, d'équipe, reprise de confiance, prise de parole, team building pour CODIR / séminaires de cohésion d'équipes, formation en management, gestion de carrière ***(bilans de compétences, entretiens de développement professionnels, mobilités internes et outplacement, évaluations).***

✓ *Je m'appuie sur ma double formation Coaching / psychothérapie pour accompagner au plus juste individus, former des groupes et accompagner des équipes, pour une meilleure communication passant par la reconnaissance de nos émotions.*

Missions : Suez Environnement, GDF Suez, Véolia, Waters SAS, NTT, MAIF, MAAF, MSF, Galderma, Fnac, Cap Gémini, ATOS, AREVA, APEC, Covéa, Daher, Johnson et Johson, Hilti, Nagra, Nokia, Natixis Financement, Numéricable, IPECA, Sara lee, Térumo, Thales, Gras Savoye, Amgen Medical, Ceproc, Guess, Norsys, Thomas Cook, Turbomac, Térumo,

❑ ***De mai 2000 à octobre 2009 : Consultant Senior et Coach individuel et d'équipe, management et transition de Carrière, ALTEDIA et depuis février2008 quelques missions –*** *800 consultants, PARIS, N°1 français du conseil en management*

Document actualisé le 02/11/2026

- **Formation :** organise et coordonne avec les consultants en région des formations de groupes
- **Accompagnement en évolution professionnelle :** outplacement individuel et collectif (réorganisations), bilan de compétences (habilitation *Fongecif* depuis 2004), diagnostic de carrière, animation d'ateliers techniques de recherche d'emploi,
- depuis 2005, lancement d'une méthodologie d'accompagnement pour les collaborateurs ***cadres middle et middle + , le « New Manager Development Program »*** : une vingtaine de formations (montée en compétences, intégration dans les fonctions) auprès de différentes entreprises
- **Accompagnement d'équipe :** depuis 2006, conseille et anime pour les Directions Générales et les DRH des team building de dynamisation d'équipes
- **Gestion des compétences :** en 2002, élabore un processus compétences + parcours formatifs

❑ ***De février1999 à mai 2000 : Consultant en conduite du changement et team building****, cabinet DaaN S.A.R.L.- PARIS :*

- **Cohésion d'équipes** : intervient au sein du service Transport de *Servair, Groupe Air France,* **Team building :** accompagne le projet d'entreprise *MMA assurances* dans 7 régions

❑ ***De 1993 à 1998 : Directeur d'Affaires groupe BPI****, 400 consultants – Paris :*

- **Contribue au lancement d' une nouvelle Business Unit** spécialisée en « **Recherche de repreneur, Cession d'actifs industriels et Externalisations ».** Clients : Danone, Unilever-Fralib, Nestlé, Magnetti-Marelli, Epéda, Devanlay-Lacoste, Smithkline Beecham, Ilford Anitech, Adolphe Lafont , Rhône Poulenc Rorer… **70 % d'emplois maintenus sur sites**

➢ **Développement personnel et formations :**

❑ *Cycle de Professionnalisation – processus continue depuis 2003 :*

- 1 an de **Coaching individuel et d'équipe** (Transformance Pro, Vincent Lenhardt, déc.2005 à déc. 2006)
- **Formation de Psychothérapeute** : cycle de 5 ans, à l'E.E.P.A. (Ecole Européenne de Philosophies et Psychothérapie Appliquées, à partir de nov. 2007) - http://www.eepa.fr/programme.htm-
- Théorie des Organisations de Berne (TOB) – ATORG, 2 jours, Septembre 2007
- Analyse transactionnelle - module 101- ATORG, 2 jours, Mars 2007
- Stage de Bio-scénario corporel et émotionnel (Analyse transactionnelle, 7 jours, mars et juillet 2007)
- Formation **à l'Elément Humain**, de William Schutz, par Fabrice Clément (juin 2011)
- Formation « Logique Emotionnelle» de Catherine Aimelet-Perissol par Maïté Pecqueur (4 jours en 2013)
- Formation EFT niveau 1 : à l'IFTEC, mars 2013 (Emotional Freedom Technique)
- Formation à la PNL (3 jours) Institut Repère (2014)
- Formé en septembre 2015 aux techniques de « **l'auto-hypnose** Ericksonienne *du Dr Sabri Zoglhami* » et à « Access Bars Consciousness » par Eugénie Rosec en France (dépasser nos inhibitions, croyances et vieux systèmes auto-bloquant)

❑ *Formation et Habilitations aux outils et tests psychologiques :*

- **Egoprism** : outil d'évaluation des cadres à haut potentiel – utilisé par Adecco en Europe (3 jours en mars 2007, Dynargie)., **MBTI** niveau I (2004, OSIRIS), formation à « **MBTI** d'équipe » (2014) chez OPP Paris
- **SOSIE** (E.C.P.A. 2003).

➢ **Formation initiale :**

❑ *1989/90 :* DESS Gestion et administration de l'emploi, Paris Panthéon Sorbonne
❑ *1987/89 :* Maîtrise Economie Gestion Sociale, Paris XIII
❑ 1984 : Deutsch Französich Gymnasium de Berlin, Allemagne – Baccalauréat et Deutsche Abitur

Document actualisé le 02/11/2026

ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi nº 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 02/11/2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « S PATRICK

S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING | 124, rue Réaumur - 75002 Paris | SIRET : 50236008400045
Déclaration d'activité : 11754938275 | Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État | NAF : 70.22Z
TVA : FR91502360084 | RCS Paris : 502 360 084 | Capital : 1 000 € | 06 62 18 65 73
p.krzyzosiak@spkenergycoaching.fr | www.spkenergycoaching.fr | Qualiopi : certificat QUA006443

KRZYZOSIAK CONSULTING ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » au Client. « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » ou par voie électronique à : « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING ». En particulier, « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « S PATRICK KRZYZOSIAK CONSULTING » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de PARIS sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 02/11/2026